



**PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL  
DU VENDREDI 6 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le six octobre, les membres du bureau syndical des Eaux Barousse Comminges Save se sont réunis en bureau syndical, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

**Président** : Jean Yves DUCLOS

**Etaient présents** :

Commune	Nom	Prénom
TOUGET	DUPOUY	Philippe
MAULEON BAROUSSE	BARTHIE FORTASSIN	Ginette
LABASTIDE SAVES	REVEIL	Thierry
VILLENEUVE DE RIVIERE	SENSAT	Serge
ESBAREICH	BEGUE	Julien
LOMBEZ	HAENER	Roger
ESPARRON	LAJOUS	Jean Claude
GOURDAN POLIGNAN	FRATUS	Christlan
LABROQUERE	ESCULIE	Jean
CARDEILHAC	BOYER	Raymond
SANA	ROQUABERT	Pierrette
AGASSAC	SEIGLE VATTE	Marie Cécile
PUYMAURIN	BIASON	Valentin
CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert
MONTREJEAU	BRILLAUD	Philippe
FRANQUEVIELLE	BELLOC	David
BORDES DE RIVIERE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève
LALOURET LAFFITEAU	STAEBLER	Christian
SAINT MARTORY	RASPEAU	Raoul
AUZAS	BALLESTER	Arlette
MONBRUN	CADOR	Jean Christophe
MAURENS	ROUCOLLE	Daniel
PUJAUDRAN	PERIN	René
SIMORRE	LAFFONT	André
MONTAMAT	LAUZES	Sylvain
NIZAS	AYMONNIER	Fabrice
LAHAS	LEBOURGEOIS	Muriel
TIRENT PONTEJAC	BRUNET	Jean
SEMEZIES CACHAN	BAJON	Pierre

**Secrétaire de séance** : Julien BEGUE

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Approbation du procès verbal du Bureau du 20 juin 2023**

---

### **2. Marchés Publics**

---

- 2.1. Marché extensions et branchements AEP 2024-2027
- 2.2. Marché extensions et branchements EU 2024-2027
- 2.3. Marché renforcement réseau AEP secteur Natais à Bézéril
- 2.4. Marché fourniture électricité sites – 36 kVA

### **3. Eau / Assainissement**

---

- 3.1. Convention avec Bézéril pour le réseau AEP et la défense extérieure contre l'incendie

### **4. Juridique**

---

- 4.1. Acquisition de parcelle d'emprise du réservoir de Montoulies à Martres Tolosane
- 4.2. Vente parcelle lieu-dit St Vidian à Martres Tolosane
- 4.3. Vente parcelle lieu-dit La Bourdette / Le Château au Fréchet

### **5. Compte rendu des délégations du Président**

---

### **6. Prochaines réunions**

---

### **7. Questions diverses**

---

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 15 h 15.

Le Président débute la séance en indiquant que quelques points sont à l'ordre du jour de ce bureau avec notamment l'attribution de marchés publics ainsi que l'acquisition et la cession de parcelles.

---

Présents : 30 - Votants : 30

---

Le Président propose à l'assemblée de nommer Julien BEGUE secrétaire de séance. Accepté à l'unanimité.

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 20 JUIN 2023**

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 20 juin 2023.

Aucune observation.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

### **2. MARCHES PUBLICS**

#### **2023-10/MP/057 – Marché extensions et branchements AEP 2024-2027**

**Rapporteur : Thierry IDRAC**

Le rapport d'analyse des offres établi par la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 6 octobre 2023 désigne l'offre la mieux disante comme étant celle :

- du groupement d'entreprises SNAACCHINI / CASSAGNE pour le lot n° 1.
- de l'entreprise SNAACCHINI pour le lot n° 2.

**Après en avoir délibéré, le bureau syndical,  
DECIDE**

**d'approuver** les actes d'engagement du groupement d'entreprises SNAACCHINI / CASSAGNE pour le lot n° 1 et de l'entreprise SNAACCHINI pour le lot n° 2.

**d'autoriser le Président** à signer les actes d'engagement et le marché relatif aux extensions et branchements AEP 2024-2027.

Pour : 30  
Contre : //  
Abstentions: //

**ADOPTÉ**

**2023-10/MP/058 – Marché extensions et branchements EU 2024-2027**

**Rapporteur : Thierry IDRAC**

Le rapport d'analyse des offres établi par la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 6 octobre 2023 désigne l'offre la mieux disante comme étant celle de l'entreprise SNAA ACCHINI.

**Après en avoir délibéré, le bureau syndical,  
DECIDE**

**d'approuver** l'acte d'engagement de l'entreprise SNAA ACCHINI.

**d'autoriser le Président** à signer l'acte d'engagement et le marché relatif aux extensions et branchements EU 2024-2027.

Pour : 30

Contre : //

Abstentions: //

**ADOPTÉ**

**2023-10/MP/059 – Marché renforcement réseau AEP secteur Nataïs à Bézéril**

**Rapporteur : Thierry IDRAC**

Le rapport d'analyse des offres établi par la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 6 octobre 2023 désigne l'offre la mieux disante comme étant celle de l'entreprise SNAA ACCHINI pour un montant de 110 238.00 € H.T (estimation : 158 000.00 € HT).

**Après en avoir délibéré, le bureau syndical,  
DECIDE**

**d'approuver** l'acte d'engagement de l'entreprise SNAA ACCHINI.

**d'autoriser le Président** à signer l'acte d'engagement et le marché relatif au renforcement du réseau AEP - BEZERIL secteur Nataïs.

Pour : 30

Contre : //

Abstentions: //

**ADOPTÉ**

**2023-10/MP/060 – Marché fourniture électricité sites – 36 kVA**

**Rapporteur : Jean Philippe MANENT**

Le rapport d'analyse des offres établi par la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 6 octobre 2023 désigne l'offre la mieux disante comme étant celle de la société EDF pour un montant de 302 437.17 € HT pour le lot n° 1 sur la durée totale du marché (du 1/01/2024 au 31/12/2025).

**Après en avoir délibéré, le bureau syndical,  
DECIDE**

**d'approuver** l'acte d'engagement de l'entreprise E.D.F. pour le lot n° 1.

**de déclarer** infructueux le lot n° 2 suite à l'absence d'offre.

**d'autoriser le Président** à signer l'acte d'engagement et le marché (lot n° 1) relatif à la fourniture d'électricité C5 – 36Kva.

Pour : 30

Contre : //

Abstentions:

**ADOPTÉ**

### **3. EAU / ASSAINISSEMENT**

#### **2023-10/AEP/061 – Convention avec Bézéril pour le réseau AEP et la défense extérieure contre l'incendie**

**Rapporteur : Mélanie CABANEL**

Le Maire assure la défense extérieure contre l'incendie et à ce titre la Commune de Bézéril est chargée de la compétence en matière de Défense extérieure contre l'incendie.

Le Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save assure la construction et l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable notamment sur le territoire de la commune de Bézéril.

Le Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save envisage de réaliser des travaux de réfection sur les réseaux d'eau potable compte tenu de leur état.

Le renforcement de réseau prévu est nécessaire à l'alimentation en eau du site Nataïs et il permet également d'améliorer la défense incendie sans altérer la qualité de l'eau distribuée.

Le Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save et la Commune de Bézéril se sont entendus pour préciser dans une convention les obligations respectives de chacun pour l'exécution, la maîtrise d'œuvre et le financement partagé de ces travaux.

L'enveloppe financière prévisionnelle totale pour ces travaux de renouvellement avec renforcement du réseau est de 158 000 € HT.

La participation financière de chacune des parties sera répartie sur la base de cette enveloppe prévisionnelle de 158 000 € HT plus la TVA de la façon suivante :

- 25.60 % soit environ 40 500 € pour la Commune
- 74.40 % soit environ 117 500 € pour le Syndicat

**Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité**

**DECIDE**

**d'autoriser le Président** à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à l'application de cette convention.

Pour : 30

Contre : //

Abstentions: //

**ADOPTÉ**

#### **4. JURIDIQUE**

##### **2023-10/SJ/062 – Acquisition de parcelle d'emprise du réservoir de Montoulies à Martres Tolosane**

**Rapporteur : Sabrina LECLERC**

Le réservoir d'eau potable sur la commune de Martres Tolosane quartier Montoulies est implanté sur une parcelle cadastrée section A numéro 499, appartenant à Madame RATIER Odette, divorcée de Monsieur Bernard LETELLIER.

Depuis l'adhésion de la commune au Syndicat des Eaux en 1992, de nombreuses propositions ont été faites à Madame RATIER Odette, sans qu'aucun accord n'ait pu être trouvé.

La tentative d'expropriation à l'encontre de Mme RATIER Odette n'a pas pu aboutir pour des raisons administratives.

Suite au décès de Madame RATIER Odette, les héritiers se sont rapprochés du Syndicat afin de proposer la régularisation de l'emprise du réservoir.

La surface strictement nécessaire représente une superficie d'environ 700 m<sup>2</sup>, et qu'à ce titre, un cabinet de géomètre a été mandaté afin de réaliser aux frais du syndicat la division nécessaire.

De nombreuses canalisations d'eau potable (environ 235 mètres linéaires) sont présentes sur les différentes parcelles de la succession et que les héritiers sont prêts à régulariser.

Il est nécessaire de mettre en place une servitude d'accès pour la parcelle objet de la vente (sur une surface d'environ 110 mètres linéaires).

L'arrêté fixant le barème des terres agricole prévoit un prix au m<sup>2</sup> aux alentours de UN EURO le m<sup>2</sup>.

Les héritiers ont proposé de céder une partie de cette parcelle à un prix de DEUX EUROS le m<sup>2</sup> et ont accepté de régulariser gracieusement les servitudes (canalisation et accès).

Au vu du nombre de servitudes à régulariser, de la durée de traitement de cette acquisition ainsi que des propositions ultérieures faites à Madame RATIER Odette, ce prix paraît justifié.

Les actes (acquisition et servitudes) seront établis par l'Etude DEJOIE FAÏ GICQUEL KORCHEF, Notaires à VERTOOU (44120) en charge de l'ensemble de la succession.

**Après en avoir délibéré, le bureau syndical  
DECIDE**

**d'accepter** l'acquisition auprès des héritiers de Mme RATIER Odette, divorcée de M. Bernard LETELLIER présentée ci-dessus au prix de DEUX EUROS le m<sup>2</sup> pour une partie de la parcelle (environ 700 m<sup>2</sup>) cadastrée Section A numéro 499.

**d'autoriser** Monsieur le Président à signer la servitude d'accès à cette parcelle.

**d'autoriser** Monsieur le Président à constituer les servitudes de passage nécessaires pour les canalisations d'eau situées sur les parcelles A469, A474, A489, A490, A498, A506, A883.

**d'autoriser** Monsieur le Président, Monsieur Jean-Yves DUCLOS à signer toutes les pièces nécessaires et les actes correspondants.

Pour : 30

Contre : //

Abstentions: //

**ADOPTÉ**

**2023-10/SJ/063 – Vente parcelle lieu-dit St Vidian à Martres Tolosane**

**Rapporteur : Sabrina LECLERC**

Le Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save est propriétaire d'une parcelle cadastrée Section AM numéro 329 d'une superficie de 1705 m<sup>2</sup> où est situé un cabanon à l'abandon cadastré Section AM numéro 215 d'une superficie de 16 m<sup>2</sup> au lieu-dit Saint Vidian sur la Commune de Martres Tolosane.

Monsieur MINET Pierre et Madame ESCARNOT Julie nous ont sollicités pour l'acquisition de cette parcelle.

Le Pôle d'Evaluation domaniale a évalué cette parcelle à MILLE QUATRE CENT EUROS.

L'acte de vente sera établi par le notaire des acquéreurs dont le coût restera à leur charge.

**Après en avoir délibéré, le bureau syndical  
DECIDE**

**d'accepter** la vente présentée ci-dessus au prix de MILLE QUATRE CENT EUROS à Monsieur MINET Pierre et Madame ESCARNOT Julie.

**d'autoriser** Monsieur le Président, Monsieur Jean-Yves DUCLOS à signer toutes les pièces nécessaires et les actes correspondants.

Pour : 30

Contre : //

Abstentions: //

**ADOPTÉ**

**Rapporteur : Sabrina LECLERC**

Le Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save est propriétaire d'une parcelle cadastrée Section A numéro 487 d'une superficie de 211m<sup>2</sup> au lieu-dit La Bourdette / Le château sur la Commune du Fréchet sur laquelle est implanté un réservoir d'eau potable.

Madame GABAS Muriel est propriétaire de la parcelle voisine, cadastrée Section A numéro 576, sur laquelle sont présentes deux canalisations d'eau potable.

Madame GABAS Muriel nous a sollicité pour l'acquisition d'une partie de la parcelle Section A numéro 487 (environ 55m<sup>2</sup>) afin de faciliter l'accès à sa propriété.

Le Pôle d'Evaluation domaniale a fixé un prix de 30 € le m<sup>2</sup> assorti d'une marge d'appréciation de 10 %.

Il est nécessaire de créer les servitudes de passage de canalisations.

Une partie de cette parcelle pourrait être vendue à Madame GABAS Muriel moyennant un prix au m<sup>2</sup> de VINGT-SEPT EUROS et que la surface exacte sera précisée après intervention d'un cabinet de Géomètre aux frais de Madame GABAS Muriel.

Les actes en la forme administrative (vente et servitudes) seront établis par les Services du Syndicat et par le Vice-Président Monsieur Serge SENSAT qui a reçu délégation de signatures pour les dossiers relatifs aux actes en la forme administrative afin de recevoir l'acte.

**Après en avoir délibéré, le bureau syndical  
DECIDE**

**d'accepter** la vente présentée ci-dessus au prix de VINGT-SEPT EUROS le m<sup>2</sup> pour une partie de la parcelle Section A numéro 487 (environ 55 m<sup>2</sup>).

**d'autoriser** Monsieur le Président, Monsieur Jean-Yves DUCLOS et son Vice-Président Monsieur Serge SENSAT ayant reçu délégation à signer toutes les pièces nécessaires et les actes correspondants (de vente et de servitudes).

Pour : 30

Contre : //

Abstentions: //

**ADOPTÉ**

## **5. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU PRESIDENT**

D2023-07/COM/004	4 juillet 2023	Emprunt pour le budget eau affermage auprès de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées
D2023-09/SJ/005	1 <sup>er</sup> septembre 2023	Location de Bureaux à Villeneuve de Rivière

## 6. PROCHAINES REUNIONS

- Réunions territoriales à partir de 18 heures avec les délégués titulaires et suppléants ainsi que les Maires :
  - o Secteur Gers : le Mardi 5 décembre 2023 à la salle des fêtes de NIZAS
  - o Secteurs Hautes-Pyrénées et Frontignes : le Mercredi 6 décembre 2023 à la salle des fêtes de LOURES BAROUSSE
  - o Secteur Haute-Garonne : le Jeudi 7 décembre 2023 au Parc des Expositions du Saint Gaudinois à VILLENEUVE DE RIVIERE
- Bureau syndical le vendredi 8 décembre 2023
- Comités syndicaux le samedi 27 janvier 2024 et le samedi 16 mars 2024

## 7. QUESTIONS DIVERSES

M. LAJOUS demande s'il existe des règles précises sur la défense incendie pour les bâtiments d'élevage. Il est répondu qu'il faut se rapprocher des SDIS départementaux qui ont chacun leur propre règlement en matière d'incendie.

M. LAJOUS souhaiterait que Mélanie CABANEL fasse un retour sur les réunions de travail du SAGE Adour Garonne auxquelles elle participe. Elle indique que ce groupe de travail a l'avantage de mettre autour de la table tout profil et tout usager de l'eau, ce qui permet de prendre conscience des positionnements de chacun et d'avoir un regard différent et de raisonner de manière plus large. L'objectif de ce SAGE est d'essayer de se dire quels sont les dispositifs que l'on peut mettre en place pour qu'en 2050, le milieu aquatique ou l'usage de la ressource en eau puisse être utilisée convenablement sans mettre en péril l'environnement. Les participants à ce SAGE sont aussi bien des météorologues que des agriculteurs, des collectivités, des entreprises et associations.

M. DUCLOS demande des informations sur la réforme que propose l'Etat sur le calcul de la redevance pollution domestique. Deux éléments sont en prendre en compte le coefficient de performance des réseaux et le coefficient de gestion patrimoniale.

Le Président rappelle que, pour le Syndicat, l'été a été relativement chaud. Compte tenu du niveau de production, on peut espérer que le rendement du réseau s'est amélioré mais il n'en reste pas moins que des pics à 30 000 m<sup>3</sup> par jour de production sont très rares en 2023, cela veut donc dire que les ventes d'eau ont baissé malgré les conditions climatiques. En comité syndical, il a été décidé d'appliquer au niveau tarifaire uniquement la variation de l'inflation. De ce fait, le chiffre d'affaires va se stabiliser.

De plus, les PLU intercommunaux sont en train de se mettre en place et vont faire chuter, de manière considérable, les constructions. L'activité des travaux neufs du Syndicat rapporte un million d'euros par an de chiffre d'affaires. En 2024 et 2025, l'activité va chuter et induira une perte de chiffre d'affaires entre 300 000 € et 400 000 €. Il va falloir limiter les dépenses notamment l'énergie et être vigilant sur les effectifs. Nous avons des finances saines et le Syndicat doit continuer à investir de manière importante avec un bureau d'études efficace qui permet de faire de grosses économies. Nous avons aussi nos financeurs les Départements et l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui nous suivent fortement au niveau de l'investissement. Par contre, au niveau du fonctionnement, l'Agence de l'Eau n'intervient plus.

Heureusement que dans les appels d'offres lancés, il n'y a pas d'augmentation de prix mais il faut être attentif aux révisions des prix des marchés qui sont demandées. Il y a aussi l'évolution de la masse salariale liée aux avancements de carrière et surtout à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. C'est pourquoi, les recettes du Syndicat et de la SPL vont être stables mais pourrait diminuer si l'on n'est pas vigilant.

Il est fait remarquer par un élu que, dans l'évolution du chiffre d'affaires, il y a une différence entre la facturation des consommations entre 2022 et 2023 (mars à mars en 2022 et mars à août en 2023). Le Président précise que le Syndicat a un système de facturation et de relève contrôlé par la Chambre Régionale des Comptes qui ne permet pas de faire la relève des communes au 31 décembre, ce qui implique des décalages. En comptabilité, un rattachement est effectué afin d'avoir un chiffre d'affaires sur 12 mois. Mélanie CABANEL précise qu'une modification du planning de relève a été effectuée afin d'essayer de faire basculer à terme le maximum de relève en fin d'année pour permettre d'avoir une relève représentative de l'année.

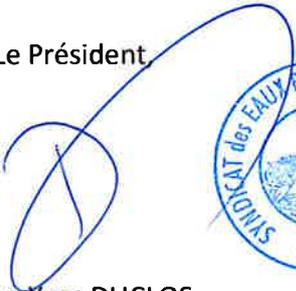
M. LAJOUS demande si la chute de la consommation d'eau a été analysée. Le Président répond que de nombreux foyers en urbain sont raccordés au tout à l'égout et quand on compare la consommation par abonné (ceux qui sont raccordés et ceux qui ne le sont pas) la différence est énorme. Comme l'assainissement collectif est assez étendu, nous avons à peu près 13 000 abonnés en assainissement collectif et 50 000 abonnés au total. Aujourd'hui, 25 % des abonnés ont les deux systèmes et leur consommation a chuté. De plus, dans les communes, les personnes ont installé des systèmes de récupération d'eau et font attention à leur consommation afin de réaliser des économies.

M. RASPEAU souhaite savoir si le réservoir de 150 m<sup>3</sup> de Saint Martory est en service. Il est répondu qu'il est en service depuis fin juin et qu'il a été récemment tagué.

Il est demandé s'il existe des plans des conduites d'eau à jour. Il est précisé qu'environ 90 % des réseaux du Syndicat sont à jour mais il en manque en propriété privée. Lors de casses, les agents font remonter les informations afin de mettre à jour les plans au fur et à mesure.

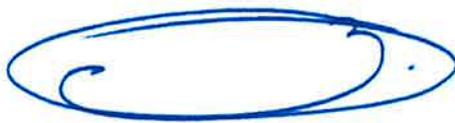
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 15.

Le Président



Jean Yves DUCLOS

Le Secrétaire de Séance



Julien BEGUE